

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/08/2026 - 8495 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2023	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	366	030	395	-29	0
	Immobilisations financières (1)	040	395	042		395	395
	TOTAL I (5)	044	761	048	395	366	395
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060	172 400	062		172 400	195 200
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	21 057	074		21 057	25 486
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	21 196	086		21 196	33 198
TOTAL II	096	214 652	098		214 652	253 884	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	215 413	112	395	215 018	254 279
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	100	100	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			132	40 219	40 219	
	Report à nouveau			134	-35 067	72 720	
	Résultat de l'exercice			136	-77 313	33 015	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142	-71 060	147 054	
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	62 360	6 660	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	140 274	172	150 965		
	Comptes courants d'associés			173	161		
Autres dettes			175	72 591	100 565		
Produits constatés d'avance			174				
TOTAL III			176	286 078	107 225		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180			215 018	254 279	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	366	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTE À LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022					
Ventes de marchandises				209				210		2 337 289		1 865 589					
Production vendue biens				215				214									
Production vendue services				217				218									
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230		1 857							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		2 339 146		1 865 589			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		1 912 040		1 451 449					
Variation de stock (marchandises)								236		-14 200		-62 000					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		346 341		266 086					
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		105		244		67 413		78 303			
Rémunérations du personnel										250		82 373		37 322			
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380				252		20 165		10 122			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254							
Dotations aux dépréciations										256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259				262				474			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260											
Total des charges d'exploitation (II)										264		2 414 132		1 781 756			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		-74 986		83 833			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290									
Charges financières				(V)				294		0							
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300		2 326		44 992					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306				5 826					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		-77 313		33 015			
B - RÉSULTAT FISCAL										Report le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		314		77 313	
RÉINTÉGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316									
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318									
		Provisions non déductibles						322									
		Impôts et taxes non déductibles						324									
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		2 326					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251									
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342					
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989									
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138									
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344									
		ZFANG 44 quaterdecies		345													
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992		Zone de développement prioritaire		993									
		Créance report en arrière du déficit						346				350					
		Dont divers															
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645									
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648											
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641											
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990											
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649											
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354		74 987	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables														360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		74 987	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
AMENDES	2 326

AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/23

Le **31/12/23**
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « **AB AUTOS CONCEPT** » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

__ Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**.

__ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

__ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.

__ Affectation du résultat

__ Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

__ L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**,

__ Le texte des résolutions,

__ Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** lesquels font apparaître une perte de - **773135euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -77313€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	-77313€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau débiteur</u>	77313€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€
(1) soit un dividende unitaire de	euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

Exercice clos le 31/12/2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -77313€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	-77313€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	77313€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -77313€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	-77313€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	77313€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

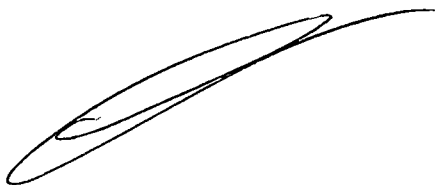
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.